

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00359

Numéro SIREN : 412 064 875

Nom ou dénomination : LA VIE DE CHATEAU PARTY SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004543

Désignation de l'entreprise LA VIE DE CHATEAU Néant *

Adresse de l'entreprise 1 Place Marcel Binet 28130 SAINT-PIAT

Numéro SIRET *

4	1	2	0	6	4	8	7	5	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Certifié conforme à l'original

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31122020</u>	<u>31122019</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	27 288	27 288
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	27 288	27 288
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres *(3)	072	074	533	533
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	61	268
	Charges constatées d'avance *	092	094	122 735	122 735
		Total II	096	098	123 328
	Total général (I+II)	110	112	150 616	123 535

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
		1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 622	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		
	Report à nouveau	134	(3 517)	
	Résultat de l'exercice	136	(811)	
	Provisions réglementées	140		
		Total I	142	3 294
		Total II	154	4 105
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 120 034)	172	120 034	
	Produits constatés d'avance	174		
		Total III	176	119 430
	Total général (I + II + III)	180	123 328	

RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		LA VIE DE CHATEAU		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		13 1 1 2 2 0 2 0		13 1 1 2 2 0 1 9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	biens	intracommunautaires	dont export et livraisons		215		214		
				services *		217		218		
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
		Variation de stock (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
Autres charges externes * :		dont crédit bail :				242	249	584		
		- mobilier								
		- immobilier								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	543			244	543			
Rémunérations du personnel *						250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
Dotations aux amortissements *						254				
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	792	584	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(792)	(584)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280			
	Produits exceptionnels (IV)						290			
	Charges financières (V)						294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	19	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(811)	(584)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	811		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)		986	Zone franche urbane (44. octies et octies A)		987	Zones de revitalisation rurales (44. terdecies)		127
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655						
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)						138		342		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)						990		350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	811		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : *3.....4..... dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	811		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : LA VIE DE CHATEAU

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	22 662	432		434		436	22 662	22 662
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 626	472		474		476	4 626	4 626
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	27 288	492		494		496	27 288	27 288	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	22 662	522		524		526	22 662	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 626	562		564		566	4 626	
	TOTAL	570	27 288	572		574		576	27 288	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : LA VIE DE CHATEAU

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	3 475	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	3 475	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860	8 11	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	4 287	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORT (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : LA VIE DE CHATEAU Néant *

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises			108
Production vendue - Biens			109
Production vendue - Services			141
Production stockée			111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun			115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
		TOTAL 1	144
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)			121
Variation de stock (marchandises)			122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)			123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.			133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
		TOTAL 2	152
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	137
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono-établissement au sens de la CVAE			020
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022
Période de référence	du	024	au
Date de cessation			186
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :			376
dont apprentis			657
dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0 N° SIRET 4 1 2 0 6 4 8 7 5 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LA VIE DE CHATEAU

ADRESSE (voie) 1 Place Marcel Binet

CODE POSTAL 28130 VILLE SAINT-PIAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

LA VIE DE CHÂTEAU – PARTY SERVICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622,45 €
Siège social : 1, Place Marcel Binet
28130 Saint Piat

R.C.S.Chartres 412 064 875 (2000 B 359)

Procès – Verbal de L'Assemblée
Générale ordinaire annuelle
du 30 juin 2021..

L'an deux mille vingt et un
le 30 juin à 18 heures
au siège social, à Saint Piat

Les associés de la société à responsabilité limitée LA VIE DE CHÂTEAU au capital de 7622,45 Euros, divisé en 500 parts sociales de 15,2449 € chacune sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Madame Christine Wimmer, titulaire de	200 parts
Succession Jean Baudoin, titulaire de 75 parts	75 parts
Monsieur Basile Wimmer, titulaire de	225 parts

Tous les associés étant présent, les conditions de quorum et de majorité sont satisfaites., l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Madame Christine Wimmer, gérante-associée

La présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020..
- Approbation desdits comptes, quitus à la gérance.
- Affectation des résultats

Elle dépose devant l'assemblée et mets à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- arrêtes au 31 décembre 2020..
- le rapport de gestion du gérante-associée
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Elle précise que tous les documents prescrits par le Code de Commerce article 223-26 et Décret article 36, ont été adressées aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite faite du rapport de gestion

Enfin, elle déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première Résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.. approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de 811 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020. s'élevant à 811 Euros de la manière suivante :

811 Euros à rajouter au déficit antérieur imputé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents.

Christine Wimmer
Gérante-Associée

Basile Wimmer
Associé

Succession Jean Baudoin
représenté par Basile Wimmer

